



Délibération n° 12 / 2022

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)

L'an deux mille vingt-deux, le Cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Fabienne THALAMAS, Maire,

Etaient présents :

M. Julien BIEGEL, M. Jean-Claude CHOLBI, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Marc GERVAIS, M. Michaël GIL, Mme Véronique GIMENEZ, M. Christophe GRILL, Mme Danièle LACUBE, Mme Monique MARCILLAC, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA M. Thierry PAGEZE, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Martin ARCAY, Mme Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), Mme Sylvie CINÇON (pouvoir à M. Mickaël GIL), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Mme Gaëlle GUYONNET (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à M. Christophe GRILL), M. Gérard SABLON (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir Mme Karine QUEVEDO),

Absent non excusé :

M. Jean-Luc MILHAU

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Compte administratif 2021 – Adoption

Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, adjoint au maire, délégué aux finances et au personnel, expose au conseil municipal :

Monsieur SAMMUT soumet le compte administratif 2021 au Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les documents budgétaires de l'exercice 2021 ;

Vu le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021 ;

Vu le tableau synthétique ci-dessous récapitulant les réalisations de l'exercice en dépenses et recettes.

PIGNAN - MAIRIE DE PIGNAN - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement	A	6 105 129,25	G	8 221 091,04
Section d'investissement	B	3 255 471,88	H	2 894 009,24

	+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1				
Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit) 0,00	I	(si excédent) 350 000,00
Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit) 0,00	J	(si excédent) 309 422,15

=		=		
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	9 360 601,13	= G+H+I+J	11 774 522,43

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	939 328,52	L	849 961,02
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	939 328,52	= K+L	849 961,02

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	6 105 129,25	= G+I+K	8 571 091,04
	Section d'investissement	= B+D+F	4 194 800,40	= H+J+L	4 053 392,41
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	10 299 929,65	= G+H+I+J+K+L	12 624 483,45

Il est précisé que le compte administratif est identique au compte de gestion présenté par Monsieur le trésorier.

Conformément à la loi, Madame le Maire se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau ci-dessus détaillé ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **APPROUVE** l'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire 2021, conformément à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 12/2022

Objet : Finances – Compte administratif 2021 – Adoption

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402027-20220405-DL12_2022-BF

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 25 (dont 7 pouvoirs)

Votes : 25

Pour : 21

Contre : 4 (M. GERVAIS Marc, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle)

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2022

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402027-20220405-DL12_2022-BF

